

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

OBJET

Adhésion groupement de
commandes, marché
prestations d'assurances
Responsabilité civile et
Risques statutaires

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril, le Conseil d'administration
du CCAS de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement,
dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2025-AVRIL-014
N-1.7.3

PRESENTS : T. Lagneau - S. Ferraro - C. Cambien -
P. Courtier - J.-F. Laporte - D. Ahtuel - E. Boca -
G. Sullivan - L. Armand - A. Marie - E. Amigoni -
O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche.

POUVOIR(S) :

S. Lagneau - M. Cruz.

EXCUSE(S) :

H. Trinquet

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE :

J. Ludberg

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7,

VU l'avis favorable de la Commission Finances

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AUTORISE l'adhésion de la Commune de Sorgues au groupement de commandes constitué avec le CCAS –
Résidence Autonomie Le Ronquet,

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commande,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur Le Président, représentant du coordonnateur, à signer le marché à venir pour le compte du CCAS-Résidence Autonomie Le Ronquet, et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

AUTORISE Monsieur Le Président, à procéder à toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dispositif.

Adopté à : L'unanimité

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 04/04/2025.

Le Président,

Thierry Lagneau

